

EXERCICE 2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n°D-CA/2017-037

Le conseil d'administration s'est réuni le 30 mai 2017 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 19 mai 2017.

VU le Code de l'éducation ;  
VU les statuts de l'Université ;

**Point de l'ordre du jour :** *11ème Partie – P2.5 : Tarif des modules de formation pour les écoles doctorales d'USPC*

**Exposé de la décision :**

Dans le cadre de la formation des doctorants d'USPC, le service AGIR de la DNUM organise annuellement à leur intention deux modules de formations transversaux pour l'usage du numérique.

En concertation avec l'USPC, il est proposé de fixer un tarif forfaitaire de 1200 € TTC par module de formation pour 12 étudiants maximum

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve cette délibération.**

<p>Nombre de membres constituant le Conseil : 36 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 26 Abstentions : 0 Votes exprimés : Contre : 0 Pour : 26</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Fait à Paris, le 26 JUIN 2017

Le Président

  
Frédéric DARDEL

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Relevé de décisions publié sur le site internet de l'Université le : 28 JUIN 2017  
Transmis au Recteur le : 28 JUIN 2017